

Le Havre : une directrice d'école mutée après avoir critiqué la loi Blanquer

>[Société](#) | Le Parisien | 01 mai 2019, 13h08 | MAJ : 01 mai 2019, 13h15 |

Il lui est reproché d'avoir critiqué la réforme par un mail adressé aux parents d'élèves via sa messagerie professionnelle.

Une directrice d'école maternelle du Havre (Seine-Maritime) sera mutée, après avoir critiqué la [réforme du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer](#), rapporte [76 actu](#). Il est reproché à la directrice de l'école maternelle Lamartine d'avoir formulé ces critiques dans un mail adressé, via sa boîte professionnelle, à l'ensemble des parents d'élèves.

L'Inspection académique, alertée par la mairie du Havre, a décidé de sanctionner d'un blâme la fonctionnaire et lui a demandé de quitter son affectation en juin. Une double peine très critiquée par les syndicats.

« La directrice a reconnu son erreur, celle d'avoir communiqué en tant que directrice aux parents d'élèves ses critiques à l'encontre de la loi Blanquer. Mais en plus d'un blâme, elle se voit contrainte à une mutation forcée, c'est assez surréaliste », a dénoncé une syndicaliste du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles (SNUIPP-FSU).

Le rectorat réfute le terme de « mutation forcée »

Le rectorat, de son côté, réfute le terme de « mutation forcée ». « La sanction infligée est un blâme. En ce qui concerne la mutation, il a été demandé à cette directrice de réfléchir sérieusement à un changement d'école. Et il ne s'agit évidemment pas d'une sanction. Il s'agit tout simplement d'une demande », défend sur [France 3 Normandie](#) Olivier Wambecke, inspecteur d'académie et directeur des services académiques de l'éducation nationale de Seine-Maritime.

Lundi, une centaine d'enseignants ont manifesté leur soutien à leur collègue devant la mairie du Havre, à qui ils reprochent d'avoir fait acte de « délation » en signalant les faits aux services administratifs de l'Éducation nationale.